



## A retenir

### CÉRÉALES A PAILLE

**Pucerons d'automne:** risque modéré. Les parcelles semées en octobre, non protégées à ce jour, sont à surveiller.

**Cicadelles des céréales :** risque faible.

**Limaces :** risque fort. Toutes les parcelles sont à surveiller et plus particulièrement celles en précédent paille et colza.

## CEREALES A PAILLE

### • Stades phénologiques et état des cultures

Les stades observés cette semaine sur notre réseau d'observation :

Date semis	Orge d'hiver	Blé tendre	Blé dur
Deuxième décade d'Octobre (10 au 21/10)	1 à 2 talles	1 à 2 talles	3 feuilles à 2 talles
Troisième décade d'Octobre (28 et 29/10)	3 feuilles à 2 talles	2 feuilles à 1 talle	
Troisième décade de Novembre (21 et 22/11)	Germination à Levée		
Première décade de Décembre (06/12)	Germination		

Sur notre réseau, il reste un dernier site à implanter en date tardive.

En parcelles agriculteurs, quelques reprises de semis autour du 06 et 07 décembre qui ont été encore interrompues par de nouvelles pluies.

### • Pucerons d'automne (*Rhopalosiphum padi*)

Le modèle des vols de pucerons en fonction des données météorologiques montre que le risque de colonisation des parcelles par les pucerons ailés a ré-augmenté en passant de faible à modéré.

Les observations effectuées cette semaine (dans des conditions moyennes, souvent venteuses) montrent que des pucerons sont présents sur 3 sites notés : de 0,5 à 4% de plantes sont porteuses de pucerons. Les pucerons aptères sont largement majoritaires. Les sites ne sont pas au seuil de nuisibilité.

Les conditions météorologiques à venir sont moyennement favorables à la colonisation des parcelles : températures moyennes proches de 10°C mais de nombreuses précipitations encore prévues.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :  
Arterris, Arvalis Institut du  
Végétal, Chambres  
d'Agriculture de Hte-  
Garonne et du Tarn,  
Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
DRAAF Occitanie, Qualisol,  
RAGT, Terres Inovia, Val  
de Gascogne, Vivadour,

Les parcelles déjà colonisées (semis d'octobre) et non protégées à ce jour sont toujours sujettes à la multiplication : les températures actuelles (supérieures à 5°C) le permettent toujours.

Les secteurs les plus à risques sont actuellement le Tarn et la vallée de la Garonne.

***Période de risque :** du stade levée jusqu'à fin tallage (sortie hiver).*

***Seuil de nuisibilité :** plus de 10% des plantes porteuses d'au moins un puceron (*Rhopalosiphum padi*) et/ou présence de pucerons aptères en limite de seuil de nuisibilité plus de 10 jours consécutifs.*

**Évaluation du risque :** le risque de colonisation a augmenté. Il est maintenant modéré. Tant que les conditions météorologiques restent pluvieuses, la colonisation de nouvelles parcelles sera limitée. Elle pourra reprendre si les pluies s'arrêtent.

Compte tenu des températures actuelles, la multiplication peut se faire dans les parcelles déjà colonisées. Les premières parcelles semées, non protégées à ce jour, sont à surveiller, principalement celles en versant Sud et à proximité de bois ou de champs de maïs.

#### • **Cicadelles des céréales (*Psammottetix alienus*)**

Les observations effectuées cette semaine montrent quelques cicadelles (entre 0 et 12) sur les pièges posés, dans l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn mais aussi le Gers. Le nombre de cicadelles capturées est stable par rapport au dernier bulletin. Les cicadelles sont faiblement présentes et peu actives.

Les conditions météorologiques actuelles sont défavorables à la colonisation de parcelles par les cicadelles : les températures moyennes prévues sont bien en-dessous de 15°C.

***Période de risque :** du stade levée jusqu'à début tallage. Le stade coléoptile et chaque sortie de nouvelle feuille est une période critique.*

***Seuil de nuisibilité :** Il n'existe pas de seuil précis établi mais l'expérience des régions régulièrement touchées montre qu'au-delà de 30 cicadelles hebdomadaires par piège, les dégâts ne sont pas négligeables.*

**Évaluation du risque :** Le risque est faible, identique au dernier bulletin. Les parcelles atteignant 1 à 3 feuilles, situées en exposition Sud, sont à surveiller, notamment dans les secteurs Est Midi-Pyrénées.

#### • **Limaces**

Les conditions météorologiques actuelles (températures proches de 10°C, sol très humide) sont très favorables à leur activité.

Dans notre réseau, 4 sites ont été touchés avec de 0,5 à 20% de plantes atteintes (secteur 31 et 32). Les orges sont, dans la moitié des cas, les seules touchées.

Les limaces sont en activité, elles sont très présentes dans toutes les situations. Une surveillance régulière des parcelles doit être réalisée jusqu'au stade plein tallage.

*Période de risque : du stade levée jusqu'à fin tallage*

*Seuil de nuisibilité : au-delà de 5 à 6 limaces / m<sup>2</sup>, les dégâts causés peuvent avoir une incidence sur le peuplement.*

**Évaluation du risque :** Le risque est toujours fort. Les parcelles à surveiller sont celles en période à risque (entre levée et fin tallage) avec des précédents paille ou colza.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- **pour la filière céréales à paille**, par l'animateur filière céréales à paille d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base d'observations sur des parcelles isorisques mises en place par le GAGT, Arterris, CA 31, CA 81, Euralis, Gersycoop, Qualisol, Ragt et Vivadour.

- **pour la filière colza** par l'animateur filière de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par :

- Pour Ouest Occitanie : AgriAgen, Antedis, Arterris, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Gers, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, CASCAP, Conseil privée, Epi Salvagnacois, Ets Ladeveze, Ets Louit, Euralis, Pioneer, Qualisol, RAGT, Silos Vicois, Terres Inovia, Val de Gascogne.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.